



Dimanche 27 Septembre 2026

Stade de la Rotonde, Rue Pierre Nuss, 67200 STRASBOURG

12h00	Ouverture secrétariat							
13h15	400m Haies U18 U20 U23 SF+SM							
13h30	200 haies U16F + U16M	Hauteur M.	Perche F + M	Tr. saut M.	Longueur F	Disque TC F	Javelot F	Poids M.
13h45	110m Haies U18.M 0,91							
	110m Haies U20M 0,99							
	110m Haies U23M.SEM 1,06							
	100m Haies U18F 0,76							
	100m Haies JU.ES.SE.F 0,84							
14h00	80m U16F							
14h30	80m U16M							
14h45	100m U18 U20 U23 SEF					Disque TC M		Poids F.
15h00	100m U18 U20 U23 SEM			Tr. saut F.	Longueur M		Javelot M.	
15h20	800m U18 U20 U23 SEF	Hauteur F						
15h25	800m U18 U20 U23 SEM							
15h30	1000m TTC					MARTEAU		
15h45	200m U18 U20 U23 SEF					Marteau TTC		
16h05	200m U18 U20 U23 SEM							
16h10	120m U16 F+M							
16h20	400m U18 U20 U23 SEF							
16h35	400m U18 U20 U23 SEM							
16h45	1500m TCF + TCM							
17H10	Marche 2000m + 3000m TTC							

6 essais pour les U18 à SE / 4 essais pour les U16

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) jusqu'au mercredi 23 septembre 23h59 . Inscription sur place : 20 euros

Engagement licencié hors 67 : 10 euros à régler sur HELLO ASSO, avant mercredi 23 Septembre à 23h59, puis envoyer à wuttmann.vero@wanadoo.fr votre nom prénom club n° licence ainsi que les épreuves.

www.helloasso.com/associations/comite-departemental-d-athletisme-du-bas-rhin/evenements/meeting-departementale-u16-a-seniors



Attention le jeudi 24 septembre la compétition sera sur le live dans l'après-midi et vous avez jusqu'au jeudi 24 septembre 22h00 pour signaler les erreurs et oublis

Modification possible des horaires le vendredi 25 septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,
- Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.